

versation intéressante alors qu'il n'entend rien, à cause du bruit des machines à écrire.

Lorsque des visiteurs viennent nous rencontrer, il faut faire sortir les secrétaires dans le couloir pendant que nous les recevons. Il s'agit d'une chose qu'on aurait dû prévoir depuis longtemps. Il ne s'accomplit pas beaucoup de progrès en ce sens.

Il s'agit de points sur lesquels j'insiste pour que la situation se règle au plus tôt. Dans le rapport de la Commission Beaupré, ces choses-là sont mentionnées et, pourtant, toutes les recommandations de ce rapport ont été ignorées dans la rédaction du projet de loi à l'étude. Il s'agit d'une chose qui nous étonne et qui étonnera sûrement les auteurs de ce rapport ainsi que le public.

Une question nous est souvent posée, depuis quelques jours: Est-ce que vous accepterez l'augmentation de rémunération si ce projet de loi est adopté? Évidemment, nous l'accepterons. Quant à moi, du moins, je l'accepterai. Lorsque nous votons contre des augmentations de taxes et d'impôts et que la majorité, le rouleau-compresseur du gouvernement, vote ces augmentations d'impôts, nous acceptons de les payer. De la même façon, nous acceptons ces augmentations, si elles sont accordées. La presse écrite ou parlée rapporte que c'est déjà un fait accompli. Ce n'est pas un fait accompli! Lorsque nous aurons accepté cette augmentation,—si elle est votée—nous ferons ce que nous voudrions avec cet argent. Il est certain qu'aucun député ne sera en peine pour disposer de cet argent! Les sollicitations qui nous parviennent de partout nous faciliteront grandement la chose.

J'ai l'intention de voter contre cette augmentation d'indemnité et d'allocation de dépenses, parce que je considère que le gouvernement aurait dû d'abord penser aux administrés plutôt qu'aux administrateurs.

[Traduction]

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Si je prends la parole, c'est que je veux déclarer mon opposition à la mesure à l'étude qui prévoit, entre autres, une augmentation plutôt généreuse du traitement et des indemnités versés aux députés. Cette intervention présente pour moi deux difficultés réelles. Tout d'abord, je ne voudrais pas que l'on croie que j'essaie d'étaler ma vertu. Je ne m'oppose pas à la majoration en elle-même, mais bien au fait qu'on la présente de la pire façon possible, par une mesure qui n'aurait guère été pire si on avait demandé à ses rédacteurs d'en faire une aberration.

Mon deuxième problème est rattaché au premier; je trouve tellement à redire à ce bill que je ne sais pas très bien par où commencer à le critiquer. J'ai pris acte de l'invitation du premier ministre (M. Trudeau) de l'amender. Je ne le prendrai pas au mot car le projet de loi est si mauvais qu'il ne devrait pas être amendé, mais rédigé de nouveau. Il révèle chez ses auteurs une ineptie incroyable.

Je ne siége à la Chambre que depuis un an, mais j'ai pu suppléer à mon expérience personnelle limitée sur cette délicate question de nos traitements grâce aux entretiens que j'ai eus avec mes collègues de tous les coins de la Chambre. Il ne fait plus de doute pour moi que l'insuffisance des indemnités et allocations actuelles impose de lourds sacrifices à plusieurs députés. Comme

[M. Laprise.]

ces questions ont été très bien exposées par ceux qui m'ont précédé, je n'ai pas besoin d'y revenir. Je suis convaincu, en particulier, que la façon dont les frais sont réglés entraîne des injustices et des inégalités dont cette mesure ne corrige aucune.

La première chose que j'ai à reprocher à ce bill est donc qu'il ne corrige en rien les iniquités et les injustices de l'actuelle méthode de règlement—je reprendrai cette idée dans un instant—et qu'il tend à résoudre les difficultés financières très réelles de certains députés d'une façon qui ne peut que laisser croire aux électeurs que leurs représentants roulent sur l'or du trésor public.

Il est inacceptable que le gouvernement libéral choisisse encore une fois de prendre un parti qui n'aboutira qu'à discréditer cette institution aux yeux du public. Je ne dis pas que c'est inacceptable parce qu'en ma qualité de député, l'initiative du gouvernement va me discréditer également—mais, pour parler franchement, je n'aime pas cela du tout. Je dis plutôt que cette mesure est inacceptable parce qu'elle est mal orientée et ne vise pas assez loin, car elle entraînera la présentation d'une autre mesure qui minera la crédibilité de l'institution centrale de la démocratie canadienne à un moment où des courants sociaux puissants mettent déjà en doute l'utilité de cette institution. Cela peut entraîner les gens à chercher d'autres moyens d'influencer le gouvernement et de se gouverner, dont certains pourraient simplement intensifier la confusion et la désintégration sociales qui caractérisent la présente décennie.

Cet aspect plutôt déplaisant de la loi, on aurait pu l'éviter simplement en reportant non pas à octobre dernier mais à la prochaine législature l'application de cette hausse. Je sais ce que le premier ministre (M. Trudeau) a dit: on a rejeté cette possibilité parce qu'il croyait qu'elle aurait pour résultat de faire porter la prochaine élection sur la question des indemnités parlementaires et qu'en fait nous donnerions à la population le spectacle ridicule de candidats aspirant à être élus en se disant prêts à accepter une indemnité inférieure à celle de leurs rivaux. Il ne fait pas de doute que certains candidats par trop naïfs pourraient adopter une telle attitude, mais j'ai suffisamment foi dans le gros bon sens des Canadiens pour croire que de tels candidats n'auraient pas tellement de chances d'être élus.

● (8.50 p.m.)

D'autre part, fixer l'entrée en vigueur de la hausse à la prochaine législature donnerait à la population canadienne l'impression qu'elle a son mot à dire quant à la rémunération de ses représentants—une occasion que lui refuse la présente mesure. En outre, cela leur permettrait de juger les candidats en choisissant celui qui mériterait le mieux ces nouvelles indemnités et cela comblerait ceux qui prétendent—argument très valable à mes yeux—que nous savions à quoi nous attendre lorsque nous nous sommes présentés aux élections et que rien ne nous donne moralement le droit de changer les règles du jeu avant la fin de la partie.

La deuxième réserve que j'exprimerai à l'égard de ce projet de loi est qu'il ne contient aucune formule qui éviterait au Parlement de se livrer à cet exercice ridicule